



**Objet : *procédure licences 2022/2023***

Madame, Monsieur,  
Chers Amis,

Comme annoncé lors du Congrès Fédéral, la FFRXIII a mis en place un **nouveau procédé dématérialisé** concernant la prise de licence pour la nouvelle saison 2022/2023

Le renouvellement de la licence et/ou la demande de nouvelle licence doivent être souscrits au nouveau format dont vous nous adressons la nouvelle procédure dans le courrier joint en annexe intitulé «**MODE D'EMPLOI PRISE DE LICENCE EN LIGNE** »

Nous vous adressons également tous les documents administratifs pour établir correctement les licences sur le site fédéral. Ces documents seront ensuite vérifiés par le club avant validation définitive de la FFRXIII.

Le secrétariat de l'ARLXIII, dont vous trouverez ci-dessous les coordonnées, est à votre disposition et à votre écoute pour toutes questions.

Françoise SABLAYROLLES : Secrétaire Générale  
tél 06 82 17 92 49 ou 05 63 56 65 34 ou 05 65 72 09 37  
adresse mail : [alain.sablayrolles275@orange.fr](mailto:alain.sablayrolles275@orange.fr) ou [contact@albirugbyleague.com](mailto:contact@albirugbyleague.com)

Chantal CARIVENC ; Secrétaire Adjointe  
tél 06 30 69 02 57  
adresse mail : [chantal.carivenc@hotmail.fr](mailto:chantal.carivenc@hotmail.fr)

Bien cordialement et bonne saison 2022/2023

Françoise SABLAYROLLES  
Secrétaire Générale ARLXIII

**ALBI RUGBY LEAGUE XIII**

Adresse du Siège : Stade MAZICOU - avenue de Mazicou - 81000 ALBI - tél 05 63 49 00 42

Courriel : [contact@albirugbyleague.com](mailto:contact@albirugbyleague.com)

Facebook : Albi Rugby League – Tigers officiel

Site <http://albirugbyleague.com>



## MODE D'EMPLOI PRISE DE LICENCE EN LIGNE

La création, le renouvellement et la gestion de la licence par l'utilisateur s'effectuent depuis un « Compte Licencié » FFR13. Un même compte peut contenir plusieurs licences d'une même famille s'il y a des enfants mineurs licenciés. Il faut donc répéter l'action « Prendre une licence à la FFR13 » pour chaque licence à ajouter au « Compte Licencié ».

### CRÉER UN COMPTE LICENCIÉ (ce compte unique et définitif permet de gérer ses licences et futures licences)

1. Se rendre sur [www.licences.ffr13.fr](http://www.licences.ffr13.fr)
  2. Cliquer sur « Créer un compte »
  3. Remplir les champs Nom, Prénom, Mail, Mot de passe qui serviront à se connecter, puis valider
  4. Se rendre sur sa boîte de messagerie et ouvrir le mail qui permet de vérifier le compte
  5. Cliquer sur « Vérifier votre adresse mail » dans l'email, une page de confirmation s'ouvre
  6. Cliquer sur « Page de connexion », sous le message de confirmation
- ➔ **Votre compte licencié est créé et validé, vous pouvez à présent renouveler, créer ou simplement gérer vos licences**

### ME CONNECTER À MON COMPTE LICENCIÉ

1. Se rendre sur [www.licences.ffr13.fr](http://www.licences.ffr13.fr)
  2. Renseignez son email et son mot de passe, puis cliquer sur « Connexion »
- ➔ **Vous êtes maintenant connecté à votre compte licencié**

*Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « J'ai oublié mon mot de passe »  
Si vous avez oublié votre identifiant, merci de contacter l'administration de la FFR13*

### PRENDRE UNE LICENCE À LA FFR13

#### J'AI DÉJÀ EU UNE LICENCE PAR LE PASSÉ

1. Se connecter à son « Compte Licencié »
2. Cliquer sur « Importer ma licence déjà existante sur mon compte »
3. Renseigner le numéro de licence et la date de naissance concernés, puis cliquer sur « Lancer la recherche »
4. Cliquer sur « Associer cette licence à mon compte » dans les Résultats en bas.

➔ **Votre dernière licence est maintenant visible sur votre compte dans le « Tableau de bord ».**

*Si votre licence n'apparaît pas, contacter la FFR13*

5. Cliquer sur « Renouveler » puis « Renouvellement simple » ou « Choisir autre activité » si vous changez d'activité.

*Les changements de clubs sont gérés directement par les clubs, qui modifie instantanément votre club pour la nouvelle saison*

6. Choisir la nouvelle activité, cocher les cases obligatoires et valider

#### JE N'AI JAMAIS EU DE LICENCE À LA FFR13

1. Se connecter à son « Compte Licencié »
2. Cliquer sur « Créer une licence »
3. Sélectionner la structure et le type d'activité puis valider
4. Remplir le formulaire, cocher les deux cases (règlement et conditions d'assurance) et cliquer sur « Enregistrer »

1. Cliquer sur l'onglet « Documents », et suivez les consignes pour télécharger les éléments manquants (identité, certificat médical, surclassement, etc. ...)
2. Cliquer sur le photo à droite pour télécharger votre photo d'identité  
*Si vous le souhaitez, vous pouvez modifier vos informations personnelles en cliquant sur l'onglet « profil »*
3. Cliquer sur « Soumettre à la vérification du club »

➔ **Votre dossier est donc complet et dans l'attente d'une validation du club, qui transmettra aux services de la Fédération. Vous retrouvez votre nouvelle licence dans le « Compte licencié » après l'avoir reçu par email.**

*En cas de problème, envoyer un email à : [service.licences@ffr13.fr](mailto:service.licences@ffr13.fr)*





**ALBI RUGBY LEAGUE XIII**  
Stade Mazicou  
Avenue de Mazicou  
81000 ALBI

Tél du siège : 05 63 49 00 42

Courriel : [contact@albirugbyleague.com](mailto:contact@albirugbyleague.com)  
Facebook : Albi Rugby League – Tigers officiel  
Site : <http://albirugbyleague.com>

### SAISON 2022/2023

**Veuillez trouver ci-joint la liste des documents obligatoires pour l'établissement de la licence. à nous retourner accompagnés des différentes pièces et du paiement correspondant à votre catégorie.**

<b>DEMANDE DE LICENCE</b> Saison 2022/2023	<b>Document à nous retourner après avoir saisi les informations sur le site de la FFRXIII</b>	Ne pas oublier les signatures
<b>Info pour les Assurances :</b> voir la liste des garanties de PREVI XIII (document à conserver)	Le club prend en charge la garantie du « Niveau 2 ». Pour une garantie d'un niveau supérieur, la différence de tarif est à la charge du licencié. Pour les joueurs salariés : voir avec votre employeur les conditions de couverture sociale pour les indemnités journalières dans votre entreprise.	Ne pas oublier de cocher le niveau que vous avez choisi sur la demande de licence
<b>CERTIFICAT MEDICAL DE PRATIQUE</b> Saison 2022/2023	<b>Document à nous retourner après l'avoir scanné et joint sur le site de la FFRXIII</b> <b>Certificat Médical Obligatoire pour les joueurs et dirigeants ayant accès au terrain</b>	Pour une demande surclassement vous devez demander les imprimés de surclassement à votre entraîneur ou manager.
Pièces à fournir et à joindre avec votre demande de licence	Copie de votre CARTE D'IDENTITE (sauf pour un renouvellement de licence) à <b>Scanner sur le site de la FFRXIII</b>	
	<b>1 PHOTO</b> d'identité récente à <b>Scanner sur le site de la FFRXIII</b>	À coller à l'emplacement réservé sur la demande de licence
EDUCATEUR, ENTRAINEUR, SOIGNEUR, KINE, PREPARATEUR PHYSIQUE etc ...	Copie <b>DU DIPLOME</b> vous permettant d'exercer votre fonction au sein de l'ARL XIII. <b>Scanner le diplôme sur le site de la FFRXIII</b>	
<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b> SAISON 2022/2023	<b>Document à nous retourner</b> dûment rempli avec votre demande de licence	
<b>AUTORISATION DE SOINS, DROIT À L'IMAGE, AUTORISATION PARENTALE.</b>	<b>Document à nous retourner</b> dûment rempli avec votre demande de licence	
<b>REGLEMENT INTERIEUR</b>	Prendre connaissance des termes du règlement et nous <b>retourner seulement l'attestation page 5</b>	

Catégorie	Né en	Tarifs Licence avec Assurance		Catégorie	Né en	Tarifs Licence avec Assurance
<b>ECOLE DE RUGBY</b>				<b>Minime U15</b>	2008 - 2009	110,00 €
Baby Rugby U5	2018 - 2019	90,00 €		<b>Cadet U17</b>	2006 - 2007	110,00 €
1er Pas U7	2016 - 2017	90,00 €		<b>Junior U19</b>	2003 - 2004 - 2005	145,00 €
Pupille U9	2014 - 2015	90,00 €		<b>Sénior</b>	2002	165,00 €
Poussin U11	2012 - 2013	90,00 €		<b>Loisir</b>		55,00 €
Benjamin U13	2010 - 2011	90,00 €		<b>Dirigeant, bénévole, éducateur, manager etc</b>		30,00 €

**Règlement par :** chèque (libellé à l'ordre de l'ARL XIII), espèces, coupons « chéquier collégien », chèques vacances ANCV, coupons sport ANCV (complétés avec le nom du licencié) coupons sport MSA Pass Loisirs



### Saison 2022/2023

### GARANTIES & PRIMES ANNUELLES FRANCE

		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	PREMIUM
<b>PRESTATIONS</b>	DÉCÈS	10 000 €	30 000 €	35 000 €	100 000 €
	INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE INVALIDITÉ PERMANENTE PARTIELLE* (SELON BARÈME CONTRACTUEL)	20 000 €	60 000 €	70 000 €	200 000 €
	FRAIS MÉDICAUX	-	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES /JOUR **	0 €	0 € sauf licences Compétition PRO 20 €	10 € sauf licences Compétition PRO 40 €	60 €
	PROTECTION JURIDIQUE	Assistance Juridique, Atteinte à la personne, Consommation : voir Notice d'Information			
<b>COTISATIONS</b>	LICENCES COMPÉTITION : PRO, PRO 2 E, PRO 3 E, PRO FR, PRO LER, PRO LER 2E et PRO LER 3E	Sans objet car minimum niveau 2	563,00 €	676,00 €	1 416,00 €
	LICENCES AMATEUR : U19, SÉNIOR, SENIOR HORS UE et XIII FAUTEUIL - COMPETITION	Sans objet car minimum niveau 2	42,00 €	48,00 €	242,00 €
	LICENCES AMATEUR : U5 - BABY RUGBY, U7, U9, U11, U13, U15 et U17	Sans objet car minimum niveau 2	10,00 €	13,00 €	Sans objet
	LICENCES : BEACH RUGBY XIII, LOISIR, FIT XIII, SILVER XIII, VITA XIII, TOUCH RUGBY XIII et XIII FAUTEUIL LOISIR	11,00 €	15,00 €	21,00 €	90,00 €
	LICENCES : ARBITRE ASPIRANT, ARBITRE MOINS DE 18 ANS, ARBITRE NATIONAUX et ARBITRE REGIONAL	11,00 €	15,00 €	21,00 €	90,00 €
	LICENCES : ABONNE, AGENT DE DEVELOPPEMENT, AGENT SPORTIF, ANCIEN INTERNATIONAL - ADHERENT, ANCIEN INTERNATIONAL - NON ADHERENT, CADRE TECHNIQUE, CARTE DE MEMBRE, CHARGE DE MISSION, COMITE DIRECTEUR, DELEGUE, DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DIRIGEANT, DIRIGEANT TRICOLORE, DIRIGEANT TRICOLORE 3E, EDUCATEUR, EDUCATEUR EN FORMATION, ENTRAINEUR, ENTRAINEURS EN FORMATION/EQUIPE DE FRANCE/LER/ PERFORMANCE, INTERNATIONAL, KINESITHERAPEUTE, HORS QUOTA, MANAGER, MEDECIN, MEMBRE DE COMMISSION, PORTEUR D'EAU, PREPARATEUR PHYSIQUE, PRESIDENT, PRESIDENT DE COMMISSION, PRESIDENT FFR XIII, SECRETAIRE ADMINISTRATIF, SECRETAIRE GENERAL FFR XIII, SOIGNEUR, STAFF EQUIPE DE FRANCE, TABLE DE MARQUE, TRESORIER, TRESORIER FFR XIII, TRICOLORE - AUTRES DIVISIONS, TRICOLORE LER, VICE-PRESIDENT et VICE-PRESIDENT FFR XIII	11,00 €	15,00 €	21,00 €	90,00 €

\* Franchise de 1 5 % \*\*Sous déduction d'une franchise de 3 jours, sauf en cas d'hospitalisation (séjour). Pour une durée maximale de versement de 90 jours, sauf de 180 jours en cas de coma.

### Formules « + » / Indemnités Journalières 180 jours :

La durée maximale de versement des Indemnités Journalières est portée à 180 jours au lieu de 90.

		NIVEAU 2 +	NIVEAU 3 +	PREMIUM +
<b>COTISATIONS</b>	LICENCES COMPÉTITION : PRO, PRO 2 E, PRO 3 E, PRO FR, PRO LER, PRO LER 2E et PRO LER 3E	676,00 €	811,00 €	1 699,00 €
	LICENCES AMATEUR : U19, SÉNIOR, SENIOR HORS UE et XIII FAUTEUIL - COMPETITION	Sans objet	54,00 €	290,00 €
	LICENCES AMATEUR : U5 - BABY RUGBY, U7, U9, U11, U13, U15 et U17	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	LICENCES : BEACH RUGBY XIII, LOISIR, FIT XIII, SILVER XIII, VITA XIII, TOUCH RUGBY XIII et XIII FAUTEUIL LOISIR	Sans objet	23,00 €	157,00 €
	LICENCES : ARBITRE ASPIRANT, ARBITRE MOINS DE 18 ANS, ARBITRE NATIONAUX et ARBITRE REGIONAL	Sans objet	23,00 €	157,00 €
	LICENCES : ABONNE, AGENT DE DEVELOPPEMENT, AGENT SPORTIF, ANCIEN INTERNATIONAL - ADHERENT, ANCIEN INTERNATIONAL - NON ADHERENT, CADRE TECHNIQUE, CARTE DE MEMBRE, CHARGE DE MISSION, COMITE DIRECTEUR, DELEGUE, DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DIRIGEANT, DIRIGEANT TRICOLORE, DIRIGEANT TRICOLORE 3E, EDUCATEUR, EDUCATEUR EN FORMATION, ENTRAINEUR, ENTRAINEURS EN FORMATION/EQUIPE DE FRANCE/LER/ PERFORMANCE, INTERNATIONAL, KINESITHERAPEUTE, HORS QUOTA, MANAGER, MEDECIN, MEMBRE DE COMMISSION, PORTEUR D'EAU, PREPARATEUR PHYSIQUE, PRESIDENT, PRESIDENT DE COMMISSION, PRESIDENT FFR XIII, SECRETAIRE ADMINISTRATIF, SECRETAIRE GENERAL FFR XIII, SOIGNEUR, STAFF EQUIPE DE FRANCE, TABLE DE MARQUE, TRESORIER, TRESORIER FFR XIII, TRICOLORE - AUTRES DIVISIONS, TRICOLORE LER, VICE-PRESIDENT et VICE-PRESIDENT FFR XIII	Sans objet	23,00 €	157,00 €

Vous souhaitez, au regard de votre situation personnelle/professionnelle, bénéficier de garanties différentes et/ou complémentaires ? Vous êtes gérant majoritaire d'entreprise ou travailleur non salarié en nom propre ?

> Consultez Lafont Assurances pour une étude personnalisée.

DOCUMENT NON CONTRACTUEL. Pour plus d'informations, se reporter à la notice d'information du contrat collectif «INDIVIDUELLE ACCIDENT» au sens de l'article L. 141-4 du Code des Assurances. Les tarifs incluent les taxes en vigueur au 01/07/2022 et les frais de gestion (1€ par adhésion).





## DEMANDE DE LICENCE SAISON 2022/2023

En faveur du groupement sportif : Albi Rugby League XIII.....

Nom : ..... **Nom de Naissance** ..... Prénom : .....

N° de licence : ..... Sexe : M  F  Nationalité : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél. mobile : ..... Tél. fixe : .....

Mail : .....

Parrainé par \* : Nom/Prénom : ..... N° de licence/ Catégories .....

**\*Pour les catégories U5 à U17**

### JOUEUR

- NOUVELLE LICENCE    RENOUELEMENT    SURCLASSEMENT    LOISIR  
 COMPÉTITION AMATEUR    PROFESSIONNEL    XIII FAUTEUIL

### DIRIGEANT

- SIMPLE    TRICOLORE  
 FONCTION / QUALITÉ : .....

### ASSURANCES

En application de l'art. L321-1 du Code du Sport, la FFR XIII a souscrit pour l'exercice de ses activités des garanties d'assurance couvrant la Responsabilité Civile de ses licenciés, par l'intermédiaire du courtier Lafont Assurances. Par ailleurs, en application de l'art. L321-4 du Code du Sport, la FFR XIII et votre club vous informent sur l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurances de personnes couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive peut vous exposer.

#### Licence COMPÉTITION ou PROFESSIONNELLE

- OUI**, je souhaite adhérer à la garantie « Individuelle Accident » négociée par la FFR XIII auprès de ses assureurs et je choisis la formule suivante :  
 Niveau 2    Niveau 3    Premium    Niveau 2 «+»  
 Niveau 3 «+»    Premium «+»    Championship Niveau 2 «+»  
 Championship Niveau 3 «+»    Championship Premium «+»  
 Super League Niveau 2 «+»    Super League Niveau 3 «+»  
 Super League Premium «+»  
 **NON**, je ne souhaite pas adhérer à cette garantie «individuelle Accident» et je joins à ma demande de licence l'attestation d'assurance fédérale, complétée par mon assureur.

#### AUTRE Licence

- OUI**, je souhaite adhérer à la garantie « Individuelle Accident » négociée par la FFR XIII auprès de ses assureurs et je choisis la formule suivante :  
 Niveau 1    Niveau 2    Niveau 3    Premium  
 Niveau 2 «+»    Niveau 3 «+»    Premium «+»  
 **NON**, je ne souhaite pas adhérer à cette garantie «individuelle Accident».

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de l'assurance « Individuelle Accident » négociées par la Fédération Française de Rugby à XIII auprès des compagnie HDI GLOBAL SE et CFDP Assurances SA par l'intermédiaire du Courtier Lafont Assurances SAS - immatriculation ORIAS n°12 068 741 (www.oriass.fr) et des garanties qu'ils proposent, dont la Fiche d'Information et de Conseil du Courtier Lafont Assurances, les Notices d'Information les Documents d'information sur le Produit d'Assurance (DIPA) et les Tarifs 2021/22 m'ont été remis par le club, joints à la présente demande de licence et par ailleurs téléchargeables via l'espace client du site www.previ13.com. J'accepte que mes garanties prennent effet avant l'expiration du délai de renonciation.

Je m'engage à me conformer et respecter les statuts et règlements généraux de la Fédération Française de Rugby à XIII, à honorer l'esprit sportif, la charte du Fair Play, le code du sportif et ne pas user des substances dopantes interdites.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de contrats d'assurance, à la gestion de sinistres, à l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à la lutte contre les fraudes, à la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et à la réalisation d'études statistiques. Ces informations sont destinées aux organes administratifs de la fédération, aux assureurs, au courtier Lafont Assurances et le cas échéant aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Elles sont conservées pendant 10 ans à compter de la fin du contrat en cas d'adhésion à un contrat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit :

- Au DPO du Courtier Lafont Assurances, Mme Viviane HURTADO, Zone d'Activités Mixte du Moulinas - 2 rue du Moulinas - 66330 Cabestany – contact@lafont-assurances.com;
- A [direction-administrative@ffr13.fr](mailto:direction-administrative@ffr13.fr).

**Date et signature :**

#### POUR LES PERSONNES MINEURES :

Je soussigné(e) ....., Mère, Père, Tuteur de l'enfant....., déclare autoriser tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage (à noter que l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle, articles R232-52 du code du sport). **(Ne concerne que les licenciés U15 U17 et U19)**

**Date et signature :**

#### DEMANDE DE CHANGEMENT DE CLUB A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE JOUEUR :

Je soussigné(e)..... déclare demande une mutation

EN FAVEUR DU CLUB DE : ..... **Date et signature :**

#### AVIS DU CLUB QUITTE :

Je soussigné(e) .....

Président, Secrétaire Générale, du club de.....

Notifie par la présente :  l'accord de mutation    le refus de changement de club

**Date et signature :**

#### CLUB BENEFICIAIRE DE LA DEMANDE DE LICENCE :

Le club déclare accepter la demande formulée par le joueur et atteste l'avoir informé sur les conditions d'assurance souscrites par la Fédération Française de rugby à XIII et des garanties complémentaires qui sont proposées par HDI Global SE et CFDP Assurances SA.

Nom du signataire : .....

Fonction : .....

**Date et signature :**



## SAISON 2022/2023

### CERTIFICAT MÉDICAL DE PRATIQUE

Je soussigné, .....

Docteur en médecine,

- Certifie avoir examiné ce jour

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Licencié FFR13, au club de : .....

- Certifie que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique sportive, et à la pratique du RUGBY À XIII en particulier
- Dans la catégorie suivante : *Une seule case cochée*

#### MASCULIN

- U5
- U7
- U9
- U11
- U13
- U15
- U17
- U19
- SÉNIOR
- XIII Fauteuil
- Autre (à préciser) : .....

#### FÉMININE

- U5 (Catégorie MIXTE)
- U7 (Catégorie MIXTE)
- U9 (Catégorie MIXTE)
- U11 (Catégorie MIXTE)
- U13 (Catégorie MIXTE)
- U15 (Catégorie MIXTE)
- CADET/JUNIOR
- SÉNIOR
- XIII Fauteuil

Certificat remis en main propre au représentant légal pour faire valoir ce que de droit,

Fait à ..... Le .....

Tampon

Signature







# FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2022/2023



### ⇒ Renseignements concernant le Licencié :

NOM : .....

PRENOM : .....

Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... à : .....

Adresse : .....

.....

code postal : ..... ville : .....

Profession / activité du licencié : .....

Tél du licencié : .....

adresse mail du licencié : ..... @ .....

### ⇒ Renseignements Parents ou Responsable légal (pour le licencié mineur) :

Nom, prénom et adresse des parents ou du responsable légal

Père : .....

.....

Tél : ..... Adresse Mail : ..... @ .....

Mère : .....

.....

Tél : ..... Adresse Mail : ..... @ .....

ou Responsable Légal : .....

.....

Tél : ..... Adresse Mail : ..... @ .....

**Renseignements concernant le licencié :**

Nom de votre organisme d'assurance maladie (Cpam ou autre) : .....

N° immatriculation.....

Mutuelle complémentaire soins : Compagnie : .....

N° adhérent : .....

**Médecin traitant :** ..... Tél. : .....

Traitement médical spécifique : **OUI NON**

si oui, veuillez en faire part au responsable de votre équipe

Allergie : **OUI NON**

si oui, veuillez en faire part au responsable de votre équipe

Autres remarques à nous communiquer : .....

**PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :**

NOM : ..... Lien de parenté : ..... Tél. : .....

NOM : ..... Lien de parenté : ..... Tél. : .....

**ALBI RUGBY LEAGUE XIII**

Stade Mazicou  
Avenue de Mazicou  
81000 ALBI  
Tél. : 05 63 49 00 42  
Courriel : [contact@albirugbyleague.com](mailto:contact@albirugbyleague.com)



**Autorisation de soins et droit à l'image**  
**Autorisation Parentale**  
**Saison 2022/2023**

**Le (la) Licencié(e) Majeur(e)**

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... N° licence FFR XIII : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

- Je m'engage à participer à toutes les rencontres sportives et événements organisés par l'ARL XIII sous l'égide de la FFR XIII, Ligue ou Comité Départemental, sauf raison justifiée (professionnelle, santé, familiale, etc...)
- J'autorise l'organisateur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgences incluant le recours à l'hospitalisation (Hôpital public ou privé) et autorise l'anesthésie si nécessaire.
- J'accepte d'être transporté (e) par un responsable missionné pour se rendre et/ou revenir sur les lieux des activités de l'ARL XIII avec hébergements si nécessaire à cette activité.
- J'autorise l'association ARL XIII à réaliser, reproduire, publier et diffuser les photographies, vidéos et tous supports médias saisis lors des manifestations de l'ARL XIII, FFR XIII, Ligue et ou Comité Départemental.

Je soussigné(e) M. .... déclare exacts et sincères les renseignements fournis, et accepte les règlements en vigueur de l'ARL XIII et FFR XIII.

Fait à ..... le .....

Signature (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

**Le (la) Licencié(e) Mineur(e)**

**Je soussigné Père, Mère, représentant légal (rayer la mention inutile)**

NOM : ..... Prénom : .....

**pour le licencié mineur ci-dessous :**

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... N° licence FFR XIII : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

- J'autorise le mineur à participer à toutes les rencontres sportives et événements organisés par l'ARL XIII sous l'égide de la FFR XIII, Ligue et ou Comité Départemental.
- J'autorise l'organisateur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgences incluant le recours à l'hospitalisation (Hôpital public ou privé) et autorise l'anesthésie si nécessaire.
- J'autorise l'enfant sus-cité a être transporté par un responsable de l'ARL XIII ou parent accompagnant pour se rendre et/ou revenir sur les lieux des activités de l'ARL XIII avec hébergements si nécessaire.
- J'autorise l'association ARL XIII à réaliser, reproduire, publier et diffuser les photographies, vidéos et tous supports médias saisis lors des manifestations de l'ARL XIII, FFR XIII, Ligue et ou Comité Départemental.

Je soussigné(e) M. .... déclare exacts et sincères les renseignements fournis, et accepte les règlements en vigueur de l'ARL XIII et FFR XIII.

Fait à ..... le .....

Signature (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)





## Règlement intérieur d'ALBI RUGBY LEAGUE XIII



Le règlement intérieur définit les règles qui régissent les rapports entre l'organisation associative et ses membres, mais également les règles entre ses adhérents eux mêmes. Il s'applique à tous les adhérents : joueurs, dirigeants, encadrants, bénévoles. Il clarifie et donne des précisions sur les conditions de fonctionnement interne de l'association.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Lieu de vie et de sport dans lequel chacun a des droits et des devoirs, l'association ARLXIII est un endroit privilégié de convivialité où l'on doit respecter les autres, être ensemble en harmonie pour le bien du club en tenant compte des différentes personnalités de tous les membres. Gestes, paroles ou comportements déplacés ne sont pas admis au sein d'Albi Rugby League XIII.

Nous nous engageons à construire, avec vous, un club avec ses valeurs essentielles qui sont :

- solidarité, engagement, loyauté, égalité,
- convivialité, plaisir, droiture
- respect des couleurs du maillot Orange et Noir de l'ARLXIII
- respect de chacun ainsi que de ses adversaires, respect de l'arbitre ainsi que des officiels de la Fédération et des institutions

### LICENCE / COTISATION / EQUIPEMENTS

Tous les adhérents à l'association (*joueurs, encadrants, dirigeants, bénévoles, membres actifs...*) doivent être en possession d'une licence / assurance qui est délivrée par la Fédération Française de Rugby à XIII.

Pour participer aux entraînements et compétitions sportives officielles ou tout autre tournoi amical, le joueur doit posséder une licence/assurance auprès de la FFR XIII. Il en est de même pour toutes les personnes encadrants nos licenciés.

Le montant de la licence (appelée aussi cotisation) est fixé en début de saison par le Comité Directeur de l'ARLXIII. Il est révisable tous les ans en fonction des tarifs établis par la Fédération et l'Assureur Fédéral.

La cotisation comprend l'adhésion à l'association sportive, licence F.F.R et assurance fédérale.

Un dossier d'inscription est à disposition auprès du manager de l'équipe ou du secrétariat du club. Ce dossier doit être retourné dûment renseigné, accompagné de pièces administratives et du montant de la cotisation qui devra être acquitté en totalité.

Actuellement, et sur décision du Comité Directeur, la cotisation de la licence comprend un équipement sportif pour le joueur (maillot, short, chaussettes) pour participer aux matchs. Le lavage et l'entretien de la tenue est faite par le joueur et doit l'avoir en état de propreté pour le match suivant.

Il est également possible que le club fournisse à une équipe un équipement autre que celui de matchs (parkas, sweats, polos, joggings, sacs, ...) Tous les joueurs et encadrants ont obligation de les porter lors des matchs ou tournois dans l'enceinte du stade et/ou en déplacement afin de les mettre en valeur lors de leurs activités au titre du club et de ses partenaires. Le joueur en assume l'entretien. En cas de perte, de vol ou de dégradation, il doit se rééquiper à ses frais auprès du responsable de la boutique.

### ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Chaque licencié est assuré par la Fédération Française de Rugby à XIII.

Tout joueur blessé lors d'un entraînement ou lors d'un match, même légèrement, doit en faire part immédiatement à l'entraîneur, à l'éducateur ou au manager. Le joueur doit alors fournir un « certificat médical initial » qui permettra au manager d'effectuer la déclaration d'accident auprès du club dans les 48h.

Tout joueur blessé, quel que soit son âge et sa catégorie, ne pourra reprendre son activité sportive sans avoir fourni le « certificat médical de reprise » et sans en avoir informé son entraîneur, son éducateur ou son manager.

Pour tous autres accidents, se renseigner auprès du secrétariat du club.

L'association n'est pas responsable en cas d'accident survenu en dehors des heures d'entraînements ou des compétitions.

L'assurance de la licence et l'assurance du club ne couvrent pas les dommages occasionnés en cas de vol dans les vestiaires, dans l'enceinte du stade ou lors de déplacement. Il est toujours possible de laisser ses biens personnels à un responsable du club, pour la durée de l'entraînement ou du match,

## **LE CLUB, LE ROLE DE CHACUN**

### ➤ **LE JOUEUR :**

- doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d'empêchement il doit en avertir l'entraîneur le plus rapidement possible.
- doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé (règlement, calendriers...)
- doit respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, ainsi que ceux des autres clubs (*nettoyer les chaussures à l'extérieur et laisser les vestiaires et douches propres...*)

Le joueur s'engage à :

- à respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la lutte contre le dopage. Aucune substance illicite ne devra être apportée par les adhérents, sympathisants, visiteurs ou supporters. En cas de prise de produits illicites, le contrat ou protocole d'accord du joueur est caduque.
- à se soumettre aux contrôles diligentés par les instances compétentes.

Tout joueur ou toute autre personne prise en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toute activité au sein du club pendant une ou plusieurs saisons. S'il est interdit de fumer dans les lieux publics, il est également interdit au joueur de fumer ou boire de l'alcool tant qu'il est porteur d'une tenue aux couleurs de l'ARL XIII lors des organisations sportives.

### ➤ **LE MANAGER :**

Le manager est le responsable de l'équipe.

C'est lui qui fait le lien entre les joueurs, les entraîneurs, son responsable sportif ainsi qu'avec les membres du Comité Directeur de l'ARL XIII. Il est en charge de toutes les démarches administratives de l'équipe.

En cas d'accident, il fait le lien avec le soigneur et doit accompagner si besoin le joueur en cas d'hospitalisation consécutive à un accident de match ou d'entraînement.

### ➤ **L'ENTRAINEUR / EDUCATEUR :**

Il doit être en possession d'un diplôme correspondant à la catégorie d'âge qu'il a sous sa responsabilité. L'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Tout entraîneur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité. Les jours et horaires d'entraînements sont établis en début de saison pour chacune des catégories d'âge.

Sa présence à tous les entraînements et match est obligatoire, sauf cas de force majeure justifié (*motif professionnel, déplacement, raisons familiales...*). Il doit faire un état de présence des joueurs et encadrants lors de tous les entraînements, lors des matchs et des déplacements.

En cas d'entraînement à l'extérieur du stade de Mazicou, il doit en informer son staff et obtenir l'accord du Comité Directeur.

### ➤ **LES PARENTS du joueur MINEUR :**

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Tout joueur mineur est sous la responsabilité du responsable d'équipe. Il ne peut quitter le groupe sans son autorisation.



Les parents doivent :

- Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent. Il est important de rappeler que le club n'est pas « une garderie », et qu'il convient de récupérer les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions. Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.
- Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard à un entraînement ou un tournoi.
- Informer les responsables de l'école de rugby d'un changement familial, personnel... pouvant contribuer à perturber le comportement de l'enfant au sein de l'école de rugby.
- Respecter les décisions des éducateurs : la critique est acceptée si elle est formulée de façon constructive et en dehors du terrain.
- Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.
- Ne pas pénétrer sur le terrain.

Les stades sont équipés de vestiaires et douches mis à disposition après chaque entraînement. Chaque joueur a la possibilité d'utiliser les douches sans aucune aide des parents. Les parents doivent donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir permettre cela.

Il est rappelé aux parents qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après un match/tournoi ou un entraînement, sauf autorisation spéciale des responsables.

Les parents ou le responsable du mineur autorise le club, par l'intermédiaire de « l'autorisation de soins et de droit à l'image – Autorisation parentale » qui se trouve dans le dossier de demande de licence, à prendre toutes dispositions urgentes pour faire effectuer les soins ou toute intervention médicale suite à un accident de match.

## DÉPLACEMENTS

Les déplacements collectifs s'effectuent le plus souvent en bus ou minibus réservés auprès d'une société de transport dont les frais sont à la charge de l'ARL XIII. Le véhicule de transport collectif doit être tenu et rendu dans un état de propreté irréprochable sous peine de sanctions financières de la dite société.

Les règles principales et absolues d'un bon comportement dans le bus ou minibus sont les suivantes :

- Je respecte le chauffeur.
- Je ne fume pas.
- Je ne bois pas d'alcool.
- Je n'utilise pas d'allumettes ou de briquet.
- Je ne jette pas de projectiles et je ne joue pas avec la nourriture et la boisson.
- Je ne touche pas aux dispositifs de sécurité sans raison.
- Je ne détériore pas le matériel.
- Je ne laisse rien dans les soutes, sanitaires et autres espaces de rangement.
- Je jette mes déchets dans les contenants prévus à cet effet et je laisse ma place en parfait état de fonctionnement et de propreté, comme je l'ai trouvé en arrivant.

Les personnes, qui par leur comportement, risqueraient d'incommoder les autres ou de causer un trouble ne seront pas autorisées à monter dans le véhicule.

L'accès au véhicule de transport collectif est réservé aux joueurs et staffs de l'association. Des autorisations exceptionnelles peuvent être données par le Bureau Directeur de l'ARL XIII.

En cas d'incidents ou de dégradations du matériel par les passagers, la responsabilité des auteurs sera engagée et soumise à sanction disciplinaire.

Pour un déplacement en minibus, le chauffeur désigné devra être obligatoirement licencié au club et posséder le permis de conduire qui sera présenté au secrétariat du club.

Pour certains tournois, les parents peuvent participer au transport des enfants dans leurs voitures. Ils le font alors sous leur entière responsabilité. Ils doivent veiller en particulier qu'ils soient bien assurés par leur compagnie d'assurance.

## **SANCTIONS**

Toute entrave au bon fonctionnement du club, toute faute dûment constatée (vol, indiscipline, etc ..) seront sanctionnées par un avertissement, une suspension voire une exclusion du club. Le Comité Directeur de l'ARL XIII statuera sur la ou les sanctions à prendre.

Toutes sanctions prises lors d'un match entraîneront un rappel à l'ordre voire une sanction financière suivant la situation et la gravité des actes, par le Bureau Directeur d'Albi Rugby League XIII.

## **GÉNÉRALITÉS**

Sur arrêté municipal et pour des questions de sécurité, il est interdit à tous véhicules de stationner dans l'enceinte du stade (sauf véhicules de secours et de services techniques).

Le nom "Albi Rugby League XIII" et son logo sont la propriété du club. Ils ne doivent être utilisés qu'avec l'autorisation du Président de l'ARLXIII.

Le Président ou toute autre personne mandatée par lui sont seuls habilités à communiquer des informations concernant le club.

Tous les membres doivent être ponctuels aux lieux et heures de rendez-vous fixés, dans un souci d'aide à l'organisation des entraînements et des rencontres, et par respect pour les responsables et les membres dirigeantes du club.

Le non-respect de ce règlement intérieur peut entraîner l'exclusion définitive sans remboursement de la cotisation.

Toutes les situations non prévues par le présent document seront soumises, examinées et réglées par le Bureau Directeur de l'ARL XIII.

Nous vous remercions de votre implication pour l'ARL.

Le Président d'Albi Rugby League XIII

Pour suivre l'actualité du club et toutes les informations

*Adresse mail du club* : [contact@albirugbyleague.com](mailto:contact@albirugbyleague.com)

*Site Internet du club* : [Albirugbyleague.com](http://Albirugbyleague.com)

*Instagram* : [sitearlxiii](https://www.instagram.com/sitearlxiii)

*Twitter* : [sitearlxiii](https://twitter.com/sitearlxiii)

*Facebook officiel* : Albi Rugby League – Tigers Officiel

*Facebook école de rugby* : ARL Ecole de rugby

*Youtube* : ARL Albi Rugby League XIII



**COUPON À RETOURNER OBLIGATOIREMENT AU CLUB  
AVEC LA DEMANDE DE LICENCE**

Tout licencié, joueur, parent de licencié mineur ou dirigeant au club, s'engage à accepter dans son intégralité le présent règlement.

**Nom et prénom du licencié :** .....

En prenant une licence à Albi Rugby League XIII, je m'engage à respecter le règlement intérieur du club.

Fait à : ..... le .....

**Signature du licencié majeur :**  
*(Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)*

**Signature des Parents pour un licencié mineur :**  
*(Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)*

**Signature du représentant légal du licencié mineur :**  
*(Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)*